

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
18/07/2021

Dossier complet le :  
18/07/2021

N° d'enregistrement :  
f09321p0200

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une messagerie d'environ 11 500 m<sup>2</sup> sur la commune de Graveson (13), et de son parking silo associé.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de const ruire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	<p><sup>a</sup> Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10000 m<sup>2</sup> et inférieure à 40000 m<sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40000 m<sup>2</sup>. Terrain d'assiette : 57564 m<sup>2</sup> (&lt; 10 ha) Surface construite : Environ 11500 m<sup>2</sup> (entre 10000 et 40000 m<sup>2</sup>)</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La projet concerne la construct ion d'une messagerie d'environ 11 500 m<sup>2</sup> et de son parking silo associé, sur un terrain de 57564 m<sup>2</sup>, actuellement occupé par des anciens vergers, une maison et des petites constructions de type petites granges, qui seront donc démolies dans le cadre du projet .

Le site comprendra :

- une messagerie avec un auvent extérieur attenant
- une zone de bureaux et locaux techniques ,
- des quais poids-lourds,
- un parking pour les véhicules (VL) 179 places et véhicules utilitaires légers (VUL) en silo, 680 places
- des bassins de gestion des eaux pluviales.

## 4.2 Objectifs du projet

Cette messagerie sera implantée sur une zone d'activités en plein développement (ZAC du Sagnon), située au nord de la commune de Graveson, sur la route d'Avignon (D570N).

La ville d'Avignon est à environ 4km au nord.

L'autoroute A7 passe à environ 12 km à l'est .

Elle regroupe les activités régionales de livraison du dernier kilomètre d'ID Logistics

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales opérations de travaux seront :

- la démolition d'une maison existante et des petits bâtiments non attenants à usage de grange,
- le remblaiement sur une large partie du terrain, de sorte que le projet soit en dehors des zones inondables (comme l'autorise le règlement du PPRI sur cette zone),
- le creusement pour les bassins de gestion des eaux pluviales,
- la construction du bâtiment, et du parking silo
- la pose d'un enrobé pour les zones de voiries et de stationnement

Les travaux seront réalisés sur une période d'environ 9 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La messagerie est dotée de 11 quais PL et de 7 portes de chargement VUL de plain pied, latérales sous un auvent

Elle connaîtra des opérations:

- de réception et de déchargement (de nuit)
- de préparation de commandes (la nuit)
- de chargement et d'expédition (le matin)

Environ 100 personnes travailleront sur le site.

Il est envisagé un trafic d'environ 15 poids-lourds par jour.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la messagerie	8855 m <sup>2</sup>
Surface des bureaux	2643 m <sup>2</sup>
Surface locaux techniques	61 m <sup>2</sup>
Surface du terrain	57453 m <sup>2</sup>
Hauteur de la messagerie	13,6 m maximum sous la toiture

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle cadastrale AB236p  
N570 route d'Avignon  
13 690 GRAVESON

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 41' 38" .. Lat. 43° 52' 44" 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Communes traversées :

GRAVESON

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APB n'est présent à moins de 5 km du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national ou réserve naturelle n'est présent à moins de 5 km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La route D570N est visée par l'arrêté du 07/10/2013 portant établissement des cartes de bruit stratégiques du réseau des routes départementales des Bouches-du-Rhône. La zone impactée est de 250m de part et d'autre de la route (de catégorie 2), ce qui inclut la majeure partie de la zone de projet . Notons que la D570N est identifiée dans le PPBE comme une zone bruyante sensible, de priorité faible.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est localisé à environ 2,8 km au sud. Aucun site du patrimoine mondial ou SPR n'est présent à moins de 5 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée au droit du projet , d'après l'Atlas communal des zones humides des Bouches-du-Rhône (13), daté d'avril 2019.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la basse Vallée de la Durance sur la commune de Graveson a été approuvé le 12 avril 2016. Le projet est localisé en zone d'aléa fort de la ZAC du Sagnon (R2S) - voir cartographie de la notice hydraulique, en PJ n°7.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le "Massif de la Montagne te" localisé à 220 m à l'ouest .
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est "La Durance", localisé à 4 km au nord. Elle est référencée pour la directive Habitats (FR9301589) et la directive Oiseaux (FR9312003).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est la "Colline du Château de Chateaurenard" (identifiant : 93C13005), localisé à 6 km à l'est .

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau potable sera approvisionnée depuis réseau communal. Une consommation d'environ 3500 m3 par an est attendue. L'eau alimentera les sanitaires Il n'y aura pas d'autre prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment et le parking VUL ne comprendront aucun sous-sol Les bassins de rétention des eaux pluviales auront respectivement une profondeur de 1,1; 0,66 m et 1,1 m. Ils ne perturberont donc pas l'écoulement de la nappe souterraine qui est entre 1,10 et 1,2 m de profondeur
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessiter des opérations de remblaiement afin que le bâtiment soit au dessus du niveau de crue. Les matériaux seront approvisionnés depuis une carrière locale. Il sera privilégié la carrière la plus proche du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'emprise du projet a été exploitée à des fins agricoles. Elle appartient désormais à la ZAC du Sagnon. Elle ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Les émissions atmosphériques et sonores du projet seront très limitées (voir les paragraphes ci-après).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est "La Durance", (localisé à 4 km au nord. Elle est référencée pour la directive Habitats (FR9301589) et la directive Oiseaux (FR9312003). Compte tenu de l'éloignement de cette zone NATURA 2000 et de la nature du projet (entrepôt), aucun impact n'est attendu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature même du projet limite fortement son impact sur l'environnement .
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'emprise du projet étaient occupés par des zones agricoles. Toutefois, ces zones ne sont plus exploitées depuis de nombreuses années et sont destinées à disparaître indépendamment du projet puisqu'elles sont dans le périmètre de la ZAC du Sagnon.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en zone d'aléa fort de la ZAC du Sagnon (R2S) - voir cartographie en annexe A. Notons que les opérations de remblaiement sont autorisées sur cette zone par le règlement du PPRI, justement pour permettre l'aménagement de la ZAC.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du site se limiteront à la circulation des poids lourds
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non le projet est une messagerie
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic en phase chantier sera important lors des opérations de remblaiement , puis d'apport des matériaux de construction. Ces phases seront de durée limitée. En phase d'exploitation, le projet entraînera un trafic journalier d'environ 100 voitures (employés du site), 15 poids-lourds (livraisons/expéditions), et 200 VUL soit une augmentation de l'ordre de 2% du trafic actuel sur la D570N (14662 véh/ jan 2018 - source : Conseil Général du 13).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : la circulation des véhicules et les opérations de construction seront des nuisances temporaires, et uniquement en journée. En phase d'exploitation, les émissions sonores du site seront limitées à la circulation des véhicules. L'impact sera faible compte tenu de l'environnement peu sensible du projet . Le site est implanté dans la zone d'influence de la D570N (route de catégorie 2 du PPBE).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne sera pas source d'odeurs.</p>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'environnement agricole du site peut être source de nuisances olfactives (engrais).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les mouvements des camions, engins de chantier, etc. pourront engendrer des vibrations. Cependant, ces dernières seront limitées à la zone de travaux.</p>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, la circulation des poids-lourds engendrera localement quelques vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux se dérouleront uniquement en journée.</p>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les routes et chemins internes seront éclairés par un éclairage de type public. Les installations seront à LED avec détection de présence et de luminosité pour limiter l'impact. Le projet étant au sein d'une ZAC, l'impact lumineux sera faible.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : des poussières seront émises par la circulation des engins et véhicules ainsi que par les opérations de remblaiement et terrassement. L'impact sera local et de durée limitée.</p> <p>En phase d'exploitation : les rejets se limiteront à la circulation des véhicules</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : des sanitaires de chantier seront présents.</p> <p>En phase d'exploitation : les eaux usées seront rejetées au réseau communal, pour être traitées par la STEP de Rognonas.</p> <p>Les eaux pluviales seront filtrées par des séparateur d'hydrocarbures puis dirigées vers les bassins de la ZAC</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun autre effluent, autre que liquides, ne sera émis.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le décaissement des sols et les travaux de démolitions pourront générer des déchets dangereux (type sols pollués ou amiante) même si aucun indice ne le laisse à penser à ce jour.</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets du site seront des déchets d'emballages (plastiques, cartons et palettes bois) et des déchets de bureaux (papier, ordures ménagères). Ces déchets seront stockés dans des bennes et poubelles, puis évacués par un prestataire dans les filières agréées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'emprise du projet étaient occupés par des zones agricoles. Toutefois, ces zones ne sont plus exploitées depuis de nombreuses années et sont destinées à disparaître indépendamment du projet puisqu'elles sont dans le périmètre de la ZAC du Sagnon.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures de réduction des impacts sont les suivantes :

1) En phase travaux :

- nuisances lumineuses et sonores --> travaux en journée uniquement

2) En phase d'exploitation :

- gestion des eaux --> traitement des EP par séparateurs d'hydrocarbures, puis bassin de rétention pour rejet régulé vers les bassins de la ZAC

- nuisances lumineuses --> éclairage de type public ; LED avec détection de présence et de luminosité

- gestion des déchets --> tri à la source ; stockage adapté ; évacuation par un prestataire pour recyclage.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. En effet , le projet n'entraînera pas d'impact notable sur l'environnement .

Le principal impact concerne la circulation poids-lourds, estimée à 15 PL par jour. Les PL circuleront sur la ZAC, puis rejoindront la grande départementale D570N, avant de se répartir sur les différentes axes en périphérie d'Avignon. Le site disposera de 11 quais PL

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

PJ n°7 - Notice hydraulique du projet  
PJ n°8 - Rapport ANTEA missions INFOS et DIAG 108 -432 B de février 2021

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Orgon

le,

17/06/2021

Signature

